

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2020

**Secrétaire de séance** : BRONNER Sandrine

**Présents** : ARRAGON Jean-Pierre, BRONNER Sandrine, CHIVAL Fabrice, CURNILLON Arnaud, DELOT Julie, DEMERS Patrick, FLECHON Karine, GALLION Bernard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean Pierre,

GROBOZ Gérard à GROBOZ Nadine

BREVET Claude à CHIVAL Fabrice

✓ Le compte rendu du dernier CM du 26 Août 2020 est approuvé.

✓ **Délibérations :**

## **1 - Demande de domiciliation :**

« La domiciliation, appelée également *élection de domicile*, permet à toute personne sans domicile stable ou fixe de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations. La domiciliation est accordée pour une durée d'un an renouvelable. »

Une personne résidant à Meillonas depuis plusieurs années a effectué une demande de domiciliation administrative à la Mairie de Meillonas.

*Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord. Cette personne devra toutefois venir chercher son courrier régulièrement.*

## **2 – Consommation d'eau et d'électricité pendant les travaux de la bibliothèque municipale :**

Pendant les travaux effectués à la bibliothèque municipale, la Commune a consommé de l'eau et de l'électricité provenant de la Maison Balland. Le logement était alors occupé par des locataires qui se sont acquittés des factures d'EDF et de SUEZ. Des compteurs individuels ont ensuite été installés afin d'isoler la consommation des locataires. A juste titre, les locataires demandent le remboursement des sommes engagées, évaluées conjointement à 350 €.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le remboursement de la somme de 350 €.*

## **3 - Fin des travaux extérieur et intérieur de la bibliothèque :**

Des aménagements nécessitant quelques dépenses (chéneaux, façades, aménagements extérieurs) doivent encore être réalisés à la bibliothèque municipale. M. le Maire demande son accord au Conseil Municipal pour la poursuite du chantier bénévole.

*Le conseil donne son accord pour la poursuite du chantier bénévole.*

## **4 - RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) :**

Il est demandé d'apporter 2 modifications de la délibération du 13 décembre 2019 concernant le RIFSEEP. La 1<sup>ère</sup> est de donner dès la première année la prime IFSE aux agents contractuels et non plus au bout de deux ans. Le conseil accepte. La deuxième est de maintenir les primes au premier jour d'arrêt maladie. Le conseil refuse. Les primes cesseront donc d'être versées dès le premier jour d'arrêt maladie.

## 5 – CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) :

Les membres de la CLECT ont été désignés par le Conseil Municipal comme suit : GALLION Bernard Titulaire et ARRAGON Jean-Pierre Suppléant.

*Le conseil donne son accord sur les nominations de ses représentants à la CLET.*

## 6 - Décisions modificatives du Budget :

Le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter des décisions modificatives budgétaires selon le schéma suivant :

- **Décision Modificative Budgétaire (DMB) n° 1 sur le budget principal**

- Voirie : Erreur sur le montant d'un titre émis en 2019, il faut procéder à l'annulation du titre

Section de Fonctionnement – Dépenses	
COMPTE 022 (dépenses imprévues de fonctionnement)	- 28 037 €
COMPTE 673 (Titre annulé sur exercice antérieur)	+ 28 037 €

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette DMB n° 1 sur le budget principal*

- **Décision Modificative Budgétaire (DMB) n° 2 sur le budget du Camping**

- Salaire : Insuffisance de crédits au compte 65888 pour régularisation centimes prélèvement à la source

Section de Fonctionnement – Dépenses	
COMPTE 6064 (fournitures administratives)	- 10 €
COMPTE 65888 (autre)	+ 10 €

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette DMB n° 2 sur le budget du camping*

- **Décision Modificative Budgétaire (DMB) n° 3 sur le budget du Camping**

- Facture CONFORAMA (Mobilier) : Table et chevet 317, 28 € HT à régler en investissement

Section d'Investissement – Dépenses	
COMPTE 020 (dépenses imprévues investissement)	- 320 €
COMPTE 2184 (mobilier)	+ 320 €

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette DMB n° 3 sur le budget du camping*

- **Décision Modificative Budgétaire (DMB) n° 4 sur le budget des Locaux Commerciaux**

- Emprunts (CACIB) : Insuffisance de crédits au compte 66111 Intérêts d'emprunts

Section d'Investissement – Dépenses	
COMPTE 615228 (entretien et réparation)	- 10 €
COMPTE 66111 (intérêts)	+ 10 €

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette DMB n° 4 sur le budget des locaux commerciaux*

## 7 - Convention avec les apiculteurs :

Les apiculteurs continuent la lutte contre les Frelons asiatiques. Pour cela, ils proposent une convention entre leur Association et la Commune pour l'achat de pièges. La commune participera à l'achat de 15 pièges et appâts pour une somme d'environ 160 €. L'Association prendra en charge l'achat de 10 pièces et appâts supplémentaires.

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition de convention*

## **.8 - Travaux :**

Le devis de L'entreprise « PERRET SARL » pour la réalisation des travaux de sécurisation du toit de la maison Balland s'élève à 6 650 €. Il comprend la dépose des dessous de toit endommagés, la pose de volige et l'enlèvement d'une cheminée.

*Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature du devis et l'engagement des travaux.*

## **✓ COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS**

### **- Information, communication, internet :**

Le nouveau site internet est en bonne voie, une prochaine réunion doit se tenir avec la CA3B pour former les élus responsables à la gestion du site.

### **- Prévention, Sécurité routière et Signalisation :**

▪ La Commune bénéficiera du prêt de deux radars pédagogiques du 05 novembre au 15 décembre 2020. Il seront installés en différents points du village. L'analyse des relevés entrera en compte dans la réflexion sur la sécurisation des axes routiers.

▪ Des contacts ont été pris avec le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement de l'Ain), ainsi qu'avec la CA3B pour réaliser une étude « Cœur de village » ayant pour objectif la sécurisation des déplacements et le devenir de la Maison Balland au centre village.

### **- Gestion du personnel :**

K. FLECHON, P. DEMERS et JP ARRAGON travaillent sur l'élaboration du document unique d'évaluation des risques. Ce document, obligatoire pour tout employeur, permet l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés et la mise en place d'actions qui en découlent.

### **- Voirie, assainissement, travaux :**

▪ Deux sociétés ont été consultées pour l'installation d'une aire de jeux aux abords de la Salle des Fêtes. Plusieurs devis sont à l'étude et des négociations engagées afin de ne pas dépasser la somme allouée au budget. Une demande de subvention sera faite.

▪ Les travaux de réfection du parking du Pré de la cour ont commencé. La circulation sera fermée durant les travaux.

### **- Bâtiments communaux :**

▪ Le P.A.S. (Point d'Accueil Solidarité), propriété de la CA3B, est fermé depuis plusieurs mois. La commune souhaiterait pouvoir utiliser les locaux dans le cadre de différents projets actuellement à l'étude. F. CHIVAL se renseigne auprès de la CA3B sur les possibilités qui peuvent être offertes à la Commune.

▪ Un entrepreneur rencontrant des difficultés pour s'installer sur la ZA des Mavauvres a fait une proposition d'achat à la Commune de l'entrepôt municipal de la Raza afin de le réhabiliter et d'y installer son entreprise. Actuellement, une partie est utilisée par un artisan et le reste est loué à des particuliers pour l'hivernage de véhicules et caravanes. M. le Maire se charge de promouvoir le projet d'installation de cet entrepreneur dans la ZA des Mavauvres auprès de la CA3B et étudie malgré tout la proposition effectuée. Les locataires actuels seront également consultés.

▪ Mme B. vend une parcelle constructible limitrophe à des terrains communaux sur le hameau de Sancier. JP ARRAGON se renseigne sur le prix de vente, une décision sera alors prise sur l'opportunité pour la commune d'acheter ce terrain.

## ✓ INFOS DIVERSES :

- Défibrillateurs : F. CHIVAL se renseigne sur l'obligation d'installer un ou plusieurs défibrillateurs dans les ERP.
- Contrat copieurs et informatique : Actuellement la mairie a un contrat avec la société MBI pour l'utilisation et la maintenance de 3 photocopieurs (Mairie, École et Agence Postale). Le contrat de maintenance informatique est confié jusqu'à présent à la société OKTEO. Une renégociation des contrats est à l'étude.
- Les personnes suivantes sont élues à la Commission Communale de l'Impôt Direct (CCID) : Mr CHIVAL, Mr GROBOZ, Mme PENIN, Mr BAS, Mme CHATELAIN, Mr HEITZ seront titulaires.  
Mr CURT, Mme LAVILLE, Mme PAUGET, Mr GROZEL, Mme GEOFFRAY-CADOZ, Mr MAGNON seront suppléants.
- Le nouveau propriétaire des ateliers de Mme REVERDIAU propose la location d'espaces à des associations.
- Un permis de lotir (3 maisons - Rue Gabriel Voisin) a été délivré par les services compétents.
- Assemblée générale de PRF (Plaine Revermont Foot) : l'Association réitère sa demande d'utiliser les terrains de Foot de Meillonas. L'accord est donné, F. CHIVAL se charge de rédiger une convention engageant les deux parties.
- Hand-ball Club de Val-Revermont : l'Association demande à être inscrite sur la liste des associations de Meillonas. La commune ne disposant pas des équipements nécessaires à cette pratique sportive, la question se pose de l'intérêt de répondre positivement à cette demande. Des renseignements seront pris auprès de l'Association.
- Portes ouvertes de la DDT le 08 octobre, les élus qui le souhaitent peuvent s'y rendre.
- Le Cabinet Médical et le Centre de Remise en Forme « CLE-O-FORMS » situés chemin de la Berlotte, ouvriront leurs portes le 12 Octobre 2020. Le Cabinet Médical accueillera les patients les lundis de 10h à 12h et de 14h à 15h30+ ½ journée le jeudi ou le vendredi. Les réservations se feront via la plate-forme « DOCTOLIB » auprès du Dr Rafet GHERISSI.
- Association des propriétaires des Jardins de l'Égratay : des litiges restent en suspens entre CERFII et l'Association des propriétaires (nombre de places de parking, revêtements des deux chemins d'accès aux parcelles enclavées, nombre d'arbres plantés, ...). Pour ces motifs, l'Association refuse de prendre en charge la gestion des communs. L'association se réunira en Assemblée Générale le 27 septembre. Un compte rendu sera envoyé à monsieur le maire pour information.
- Élections du Syndicat des Eaux Bresse Suran Revermont : Président Mr PIROUX, Vice-présidents : Mme BLATRIX, Mr GREA, Mr THETE, Mr CHAPUIS, Mr BOURGIER, Mr GANNEVAL, Mr THENOZ, Mr GINDRE
- Fête patronale, l'Association du XV du clocher est satisfaite du déroulement de la fête patronale réalisée en collaboration avec le Foyer Rural et la Mairie. La Fête patronale a été très appréciée.
- Circulation centre village : Une question concernant la priorité à droite en sortant du parking de la Mairie est posée. Quelle est la règle ? Une signalisation pourra être envisagée pour marquer cette sortie.

## ✓ Prochaines dates :

- Conférence des maires le 05 octobre 2020 à 18h
- Réunion d'adjoints : le 07 octobre à 16 h 00
- Assemblée générale du C.A.F.E le 14 octobre 2020 à 20h30
- Conférence des maires le 02 Novembre 2020 à 18h
- Conseil Municipal : le 06 Novembre 2020 à 20 h30

